Christophe GUYONVARCH CD 44

Document généré le jeudi 19 novembre 2026 à 14:38

Verification de l'avis :

AUCUNE ANOMALIE RELEVEE *

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale			0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	En attente de transmission				

Classification CPV :

Principale : **80511000** - Services de formation du personnel

AVIS DE PUBLICITE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL LOIRE ATLANTIQUE
Michel MENARD - Président du Conseil Départemental
3 quai Ceineray
BP 94109 - 44041 NANTES
Tél : 02 40 99 10 00
SIRET 22440002800011

W

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	**Accompagnement des agents du Département à la préparation des concours de la fonction publique territoriale**
Référence	Q291EF
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Lieu d'exécution principal	FRG01 - Loire-Atlantique
Durée	12 mois
Description	L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le Département de Loire-Atlantique souhaite accompagner ses agents non titulaires vers l'obtention d'un concours, et ainsi sécuriser et stabiliser leurs parcours professionnels. En effet, la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » a fait évoluer les possibilités de recrutement par les collectivités territoriales, en élargissant le recours possible au contrat. On note ainsi une augmentation depuis plusieurs années du recours aux agents non titulaires au sein de la fonction publique territoriale. Cependant ces agents n'ont pas toujours la possibilité de suivre les préparations aux concours organisées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), par contraintes de temps, d'éligibilité à ces formations, ou encore de durée d'engagement auprès du Département.

Code CPV principal **80511000** - Services de formation du personnel

Forme

Les variantes sont refusées

Conditions de participation

Formulaire DC1 : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
Autres exigences économiques ou financières : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente pour les candidats étrangers
Chiffre d'affaires annuel spécifique : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Effectif moyen annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références sur des services spécifiés : Liste précise des principales prestations effectuées DANS LE DOMAINE au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes : Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Marché réservé : Non

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30 % : Prix des prestations
60 % : Valeur technique
10 % : Performance environnementale de l'offre

Offres

Remise des offres le **18/12/26 à 17h30** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **6 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Marché périodique : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Nantes
6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111
44041 Nantes
Tél : 02 55 10 10 02 - Fax : 02 55 10 10 03
greffe.ta-nantes@juradm.fr
http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/
Organe chargé des procédures de médiation :
Comité de règlement amiable
22 Mail Pablo Picasso
44042 Nantes Cedex 01
Tél : 02 53 46 79 83 - Fax : 02 53 46 79 79
Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le à la publication

Marches-Publics.info V9.7